

# LES FORMALITÉS MÉDICALES

## POUR ASSURER VOTRE EMPRUNT IMMOBILIER



**CARDIF LUX VIE**  
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur  
d'un monde  
qui change



*Dans le cadre de votre projet immobilier, l'Assurance Solde Restant Dû (ASRD) vous assure contre les accidents de la vie : une invalidité ou un décès. L'assurance peut, le cas échéant et selon les garanties souscrites, rembourser tout ou partie de votre emprunt.*

## 1. A QUOI SERVENT LES FORMALITÉS MÉDICALES ?

Les informations médicales sont indispensables à l'évaluation du risque médical qui déterminera le montant de la prime de votre assurance.

## 2. QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMALITÉS MÉDICALES ?

Les formalités médicales à remplir varient en fonction de votre situation au moment de la souscription de votre emprunt immobilier (cf. point 4).



### Questionnaire de santé sans examen médical

- Questionnaire relatif à l'état de santé (opérations subies, traitements suivis, etc.)
- Ce document est à compléter par la ou les personnes à assurer



### examen médical

- Questionnaire à remplir par votre médecin traitant



### examen de laboratoire

- Examens médicaux à passer :
- Prise de sang et analyse d'urine à effectuer auprès du laboratoire de votre choix



### examen cardiologique avec et sans test à l'effort

- A effectuer chez un cardiologue



### informations financières

- Lorsque le montant assuré est > à 750.000 EUR, vous devez en plus, remplir un questionnaire financier



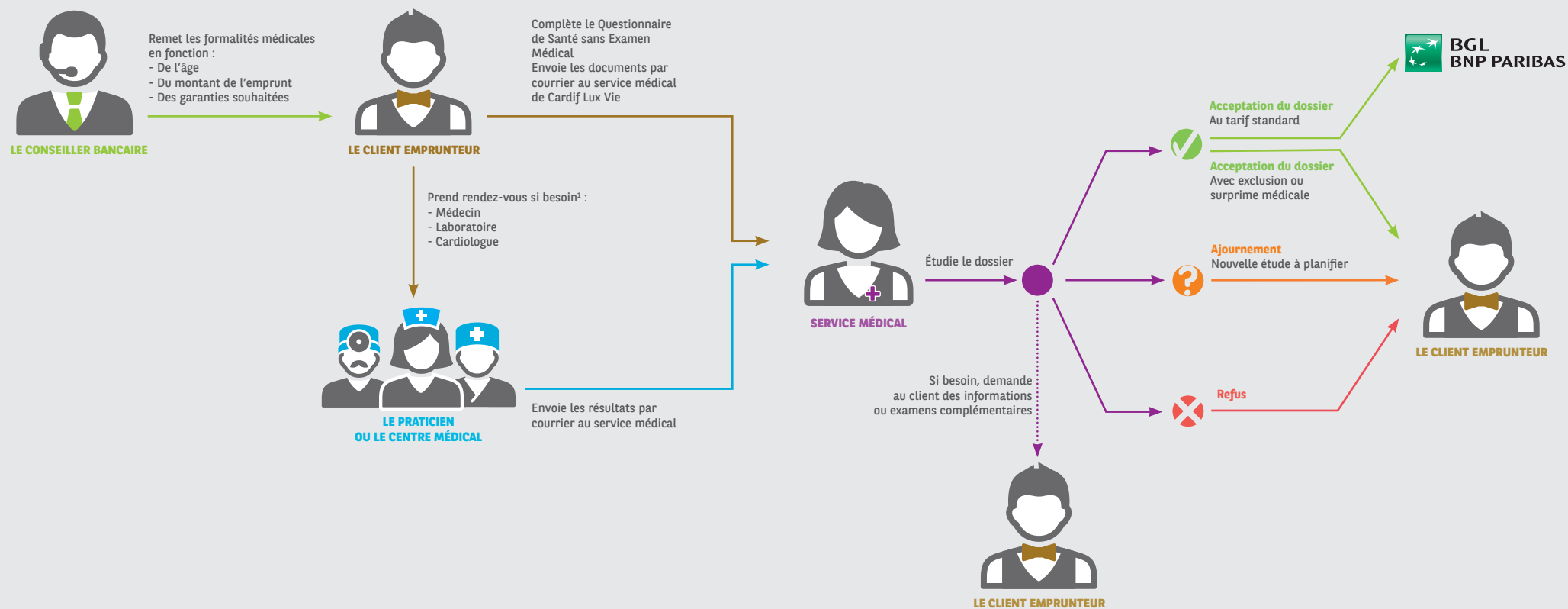
Des examens complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement en fonction des éléments que vous ou votre médecin pourriez nous indiquer.

### 3. EN PRATIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour garantir la mise en place rapide de votre dossier, nous vous conseillons d'effectuer rapidement les étapes du circuit décrites ci-dessous.



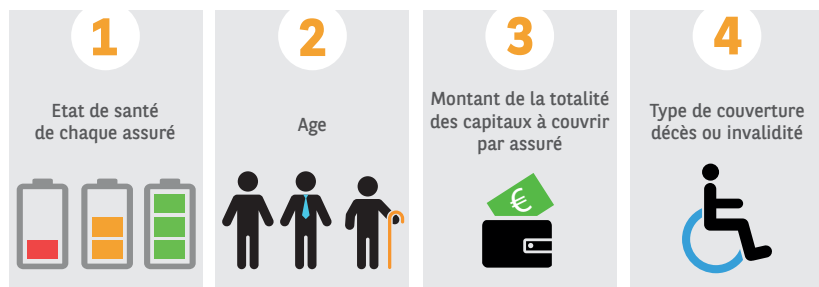
Toute omission ou inexactitude intentionnelle de votre part de nature à fausser l'appréciation du risque entraîne la nullité du contrat d'assurance et donc un refus d'indemnisation.



1 - Les coûts sont pris en charge (cf. point 5)

## 4. QUELLES FORMALITÉS MÉDICALES CORRESPONDENT À VOTRE SITUATION ?

Les formalités médicales liées à l'ASRD, varient en fonction de 4 critères :



Les formalités médicales listées ci-dessous sont déterminées sur le cumul de ces critères.

### FORMALITÉS MÉDICALES STANDARDS

<b>B</b>	Questionnaire de santé sans examen médical
<b>C</b>	Examen médical (y compris tigelette urinaire)
<b>D</b>	Examens de laboratoire (sanguin et urinaire)
<b>E</b>	ECG au repos et à l'effort avec compte rendu
<b>F</b>	Informations financières (preuves de revenus et questionnaires financiers)

### RELATIVES À L'ASSURANCE DÉCÈS <sup>1</sup>

Décès	< 50 ans	50 - 65 ans	> 65 ans
<b>0 - 200.000 EUR</b>	B	B	B C E
<b>200.001 - 350.000 EUR</b>	B	B C	B C D E
<b>350.001 - 750.000 EUR</b>	B C D	B C D E	B C D E
<b>&gt; 750.000 EUR</b>	B C D E F	B C D E F	B C D E F

<sup>1</sup> - Formalités médicales pour l'ASRD en vigueur depuis le 01/01/2015. La Compagnie se réserve le droit de les adapter.

### RELATIVES À L'INVALIDITÉ (RENTE) <sup>1</sup>

La rente d'invalidité est une indemnité qui vise à compenser l'incapacité d'une personne à travailler.

Invalidité	< 46 ans	46 - 65 ans
<b>0 - 15.000 EUR</b>	B	B
<b>15.001 - 25.000 EUR</b>	B	B C
<b>25.001 - 50.000 EUR</b>	B C D	B C D E
<b>50.001 - 75.000 EUR</b>	B C D F	B C D E F
<b>&gt; 75.000 EUR</b>	B C D E F	B C D E F

## 5. QUEL EST LE COÛT DES FORMALITÉS MÉDICALES ?

Pour vous, aucun.

Cardif Lux Vie prend intégralement en charge les frais des examens médicaux.

### COMMENT ÊTRE REMBOURSÉ ?

- Demandez au médecin ou au laboratoire de nous adresser directement les frais d'honoraires.

### OU

- Procédez au paiement de la facture et renvoyez-là nous, accompagnée de vos coordonnées bancaires, par courrier ou par mail à Cardif Lux Vie.



Si après un examen favorable vous ne souscrivez pas, les frais seront à votre charge.

<sup>1</sup> - Formalités médicales pour l'ASRD en vigueur depuis le 01/01/2015. La Compagnie se réserve le droit de les adapter.

## 6. COMMENT BIEN REMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ SANS EXAMEN MÉDICAL ?



Comment puis-je remplir le questionnaire de façon optimale et gagner du temps ?



C'est simple. Vous devez répondre à absolument TOUTES les questions. Même si votre réponse est négative.



Dois-je mentionner les interventions chirurgicales de plus de 10 ans ?



Oui. Même bénignes. Toute omission peut constituer une clause de nullité du contrat.



Que dois-je répondre si je n'ai pas de médecin traitant ?



Si vous n'avez pas de médecin traitant, indiquez « Pas de médecin régulier »



Comment faire si je ne connais pas les dates des traitements liés aux pathologies listées ?



Si vous n'avez pas en mémoire le détail des dates de début et de fin des traitements que vous avez suivis, mentionnez obligatoirement au moins l'année au cours de laquelle le diagnostic a été posé et l'année de guérison. Si la maladie subsiste, indiquez « en cours ».



Est-ce que le questionnaire sans examen médical doit-être rempli par un médecin ?



Non. Il s'agit d'un questionnaire sans examen médical à remplir par l'assuré.

## 7. COMMENT GARANTIR UNE ANALYSE RAPIDE DE VOTRE DOSSIER ?

- En nous **renvoyant au plus vite** le questionnaire de santé sans examen médical, complété et signé
- En vous assurant que **toutes les questions** du questionnaire soient répondues
- **En fixant rapidement le rendez-vous avec votre médecin** ou le laboratoire pour accomplir les examens médicaux requis



Si vous ne comprenez pas une question, n'hésitez pas à contacter notre service médical : [medical@cardifluxvie.lu](mailto:medical@cardifluxvie.lu)

## 8. COMMENT SONT TRAITÉES VOS DONNÉES MÉDICALES ?

Nous ne traitons vos données médicales qu'après réception de votre consentement portant sur la protection des données, qui vous sera demandé lors de votre demande de souscription.

Notre service médical est soumis au secret médical.

Si vous avez des questions concernant **l'avancement** de votre dossier, vous pouvez nous joindre par courrier postal, email ou téléphone.



Les échanges concernant les éléments médicaux de votre dossier se passeront toujours par courrier, en direct, entre **vous** et **notre service médical**

## 9. QUELLE SUITE DONNERONS-NOUS À VOTRE DOSSIER ?

Lorsque tous les documents médicaux nous ont été fournis, nous nous engageons à analyser votre dossier dans les plus brefs délais.

### QUATRE SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- ✔ Votre dossier est accepté au tarif standard
- ✔ Votre dossier est accepté avec surprime médicale<sup>1</sup> et/ou exclusion<sup>2</sup>
  - 1 - Surprime = majoration du prix de l'assurance pour couvrir l'intégralité du risque.
  - 2 - Exclusion = indemnisation excluant certains risques. Exemple : lors de la souscription du contrat d'assurance, vous présentez déjà un problème au genou. L'assurance vous couvrira excepté pour une invalidité découlant de l'état de votre genou.
- ❓ Votre dossier est ajourné<sup>3</sup>
  - 3 - Ajournement = l'analyse du dossier est reportée et fera l'objet d'une nouvelle étude basée sur présentation de pièces médicales complémentaires (opération chirurgicale par exemple).
- ✘ Votre dossier est refusé<sup>4</sup>
  - 4 - Refusé : nous ne pourrions pas assurer votre emprunt



Vous serez dans tous les cas tenu informé par courrier des conditions d'accord données à votre demande d'Assurance Solde Restant Dû.

**Ce document n'a pas de valeur contractuelle.**

**POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOS DÉMARCHES,  
NOTRE SERVICE MÉDICAL VOUS RENSEIGNE :**

du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30

Tél : (+352) 26214 5656

Fax : (+352) 26214 9377

E-mail: [medical@cardifluxvie.lu](mailto:medical@cardifluxvie.lu)



**CARDIF LUX VIE**  
GROUPE BNP PARIBAS

**L'assureur  
d'un monde  
qui change**